

APPEL A PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN TERRITOIRE DE CREUSE CONFLUENCE, labellisé 100% EAC Année 2024-25



Cet appel à projets d'Éducation artistique et culturelle en territoire Creuse Confluence s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale pour la généralisation et la mise en œuvre du 100% Éducation artistique et culturelle (CTEAC).

Convention territoriale pour la généralisation et la mise en œuvre du 100% EAC

En accord avec l'ambition du gouvernement de généraliser l'éducation artistique et culturelle en l'ancrant dans les territoires, la Communauté de communes Creuse Confluence a signé le 2 octobre 2021 avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, et pour 3 ans renouvelables, une Convention territoriale pour la généralisation et la mise en œuvre du 100% EAC, coordonnée par la ville de Gouzon et associée à l'installation d'une Microfolie dans cette même commune.¹

Les objectifs de cette convention sont de permettre l'accès à l'art et à la culture à tous les habitants du territoire, en priorité aux enfants et aux jeunes mais aussi aux publics éloignés de la culture, de créer une cohésion sociale et territoriale, et « d'offrir à tous des projets de qualité permettant de mobiliser les différents acteurs artistiques et culturels » du territoire, et cela en « co-présence » avec les médiations numériques en s'appuyant sur la Microfolie, afin de prendre en compte les pratiques numériques des jeunes.

Le présent appel à projets correspond à la quatrième année du CTEAC, la première ayant été principalement consacrée aux arts du spectacle, la seconde à la thématique des écritures (texte, photo, film, tissage, écriture musicale, plastique ...) et la troisième aux thèmes de « la mémoire » et du rapport entre « sport et culture ».

¹ Texte de la convention: <https://www.creuseconfluence.com/images/services/cteac/convention-cteac.pdf> 1 - La convention sera renouvelée en octobre 2024.

Pour couronner sa démarche et ses actions, le Ministère de la Culture et le Rectorat de l'Académie de Limoges ont octroyé à la Communauté de communes Creuse Confluence le label 100% Education artistique et culturelle (100% EAC) pour une durée de 5 ans (2022-27) renouvelables. Ce label « a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire. Creuse Confluence est la première Communauté de communes de Creuse et la première de l'Académie de Limoges à avoir obtenu ce label qui renforce son engagement en matière d'éducation artistique et culturelle.

Le territoire Creuse Confluence

Creuse Confluence, au nord-est de la Creuse, se trouve en limite des départements de l'Allier, du Cher et de l'Indre. La Communauté de communes Creuse Confluence, créée au 1er janvier 2017, rassemble les anciennes communautés de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces et d'Évaux-les-Bains/Chambon-sur-Voueize. Elle compte 17000 habitants répartis sur 42 communes.

Les structures éducatives sont les suivantes: 3 collèges, 21 écoles, un réseau RAM (assistantes maternelles) et 4 MAM (maisons d'assistantes maternelles), 4 micro-crèches, 5 centres de loisirs (ALSH), et enfin un Institut médico-éducatif, une Maison d'enfance à caractère social et une Maison d'accueil spécialisée pour adultes porteurs de handicap. Par ailleurs, la Communauté de communes inclut dans ses activités d'EAC 5 EHPAD, deux centres médico-psychologiques et une maison Alzheimer.

Nombreuses sont les structures culturelles de la Communauté de communes sur lesquelles peuvent s'appuyer les porteurs de projets :

- 3 cinémas détenteurs des labels *Jeune Public* et *Répertoire et Patrimoine* à Boussac, Gouzon et Evaux-les-Bains, dont un d'art et d'essai, intercommunal (Evaux)
- Une Microfolie (centre culturel, musée numérique et espace de réalité virtuelle) à Gouzon (labels *Pass culture* et *Collège et patrimoine*)
- Un réseau de 2 médiathèques intercommunales et de 12 bibliothèques municipales
- Une salle socio-culturelle à Evaux-les-Bains <https://www.evauxlasource.com/>
- Un lieu de création, d'écoute et de résidence en musique contemporaine: *Epicentre*, à Jarnages <https://epicentre.eu/>
- Des sites culturels et patrimoniaux remarquables comme le château de Boussac, la collégiale et les thermes d'Evaux-les-Bains, l'abbatiale de Chambon-sur-Voueize, la réserve nationale de l'Étang des Landes, Toulx Ste Croix ou le site de Pierres Jaumâtres... <https://www.tourisme-creuse.com/creuse-confluence/>
- Des associations culturelles et festivals (comme *Le Bruit de la Musique*, *Pionnat dans la rue*, *Bach en Combrailles*, les patoisants de *Si N' Causavan...*)

- Partenariats: Le CTEAC a conclu des partenariats avec la Scène Nationale d'Aubusson, le Centre Régional de Musique traditionnelle en Limousin, la Cité internationale de la tapisserie Aubusson, et la Résidence d'artistes internationale, la Métive, qui se poursuivront pendant toute la durée de la convention.

L'appel à projets

THEMATIQUE 1 : Abattre les cloisons, ouvrir l'horizon



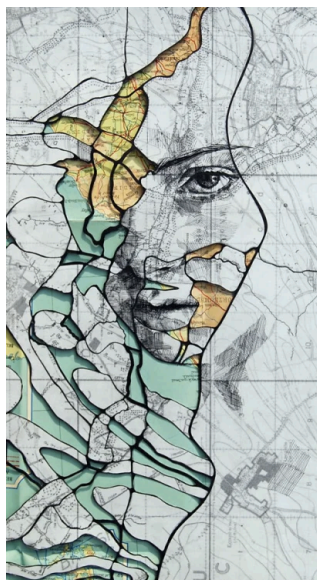
Fujiko Nakaya « dans le brouillard, ce qui est visible devient invisible, et ce qui est invisible — comme le vent — devient visible »

Construire des ponts entre nos archipels pour un monde plus ouvert. Le décloisonnement envisagé, perpétré grâce à l'outil artistique, visera à stimuler la collaboration, l'interaction, le partage entre disciplines, cultures, générations ... on sortira de la pensée « en silo » et des idées reçues, pré-construites, pour pénétrer dans un espace ouvert, premier, fondamental, d'où pourra jaillir une création hybride et libre. Le lieu de l'objet artistique lui-même pourra être soumis au décloisonnement, avec des installations hors les murs, des représentations en place publique, sur des marchés, dans un lieu industriel ou agricole ...

« Abattre les cloisons c'est revenir au vierge et dire à l'autre : tiens, prends cet outil, c'est moi qui te le donne, et fais quelque chose dans cet espace et ce temps, il est à toi. Ce n'est pas tout renverser, mais c'est trouver sa place dans ce monde d'humains, créer son propre espace. Consolider le bâtiment monde, c'est l'éprouver. Abattre les cloisons superficielles jusqu'à atteindre les limites du bâtiment, les découvrir. Dans ses fondamentaux, il ne peut s'écrouler. » (Philippe Aulfort)

Thématique 2: S'approprier son territoire

Ed Fairburn



Territoire - qu'il soit géographique, institutionnel ou culturel, le territoire est commun à ceux qui l'habitent. C'est en lui que s'exerce la convivialité et se fonde l'identité culturelle.

Le territoire Creuse Confluence, espace essentiellement rural, est riche de nombreux sites remarquables naturels, bâtis, patrimoniaux, industriels, reliés à un passé d'hommes et de femmes qui l'ont façonné avec des savoirs, des savoir-faire, du rêve et de la technicité. Fort de cette histoire, et des mythes et légendes qui s'y rattachent, il demande néanmoins à être révélé, valorisé, soudé par le lien citoyen que l'artiste saura construire avec et entre les habitants. C'est là l'objectif de cette thématique, intimement liée à l'idée d'une fabrique identitaire, l'art étant un levier d'action dans la dynamique territoriale.

Une autre approche pourra être essentiellement environnementale et permettre de réinventer le territoire en fonction des enjeux climatiques, comme l'a proposé l'exposition « Paysages à +2° » en territoire Voironnais. ²

Qui peut postuler?

Tout.e artiste désireux.se de s'investir sur notre territoire, en menant avec les participants des ateliers et une restitution publique répondant aux trois piliers de l'Education artistique et culturelle, à savoir:

- la rencontre avec un/des artiste.s et la fréquentation d'oeuvres d'art

² <https://www.parc-chartreuse.net/energie/exposition-paysages-a-2-degres-musee-mainssieux/>

- l'acquisition de connaissances
- la pratique artistique`

Quel calendrier et quelles modalités?

○ **Mardi 5 mars de 17h à 18h30: Renseignez-vous, participez au FORUM en ligne**

- Présentation du CTEAC et discussions en ligne rassemblant des intervenants et personnalités de l'Education nationale (Académie de Limoges, Rectorat), du ministère de la Culture (Drac Nouvelle Aquitaine), des responsables culture, enfance, jeunesse et de la Communauté de communes Creuse Confluence, des enseignants, directeurs d'écoles et principaux des collèges de la Communauté de communes, des artistes et partenaires culturels du CTEAC, et d'autres intervenants essentiels au fonctionnement de la Convention, tels que la FOL 23.
- **Si vous souhaitez recevoir le lien et le programme détaillé du Forum, merci d'en adresser la demande** à mdorelbraquet@gmail.com

○ **Vendredi 15 mars avant minuit impérativement: date limite de réception des candidatures, à adresser par mail** à l'adresse suivante: (adresse de la coordinatrice)

mdorelbraquet@gmail.com

Votre dossier devra comprendre:

- Une note d'intention spécifique à cet appel à projets, esquissant le projet dans ses grandes lignes et précisant les publics envisagés. Le projet doit avoir une portée territoriale, impliquant un ou plusieurs établissements : crèches, centre aérés, écoles, collèges, EPHAD, ou communes, et si possible être intergénérationnels ou interdegrés.
- Un CV récent (si plusieurs artistes, un CV par artiste) et éventuellement d'autres documents choisis par vous pour illustrer votre pré-projet ou/et vos réalisations passées en EAC (vidéos, maquettes, extraits d'oeuvres...)

○ Important: Les propositions reçues feront l'objet d'un « catalogue » présenté aux structures de Creuse Confluence. Les artistes dont les propositions auront été retenues seront mis en contact avec les structures intéressées, avec lesquelles ils.elles construiront le projet dans toutes ses dimensions.

○ **Entre le 18 et le 29 mars**, votre projet est présenté aux structures du territoire

○ **Entre le 1er et le 13 avril**, et le CTEAC vous met en relation avec la.les structures qui s'intéresse.nt à votre projet, afin que vous construisiez ensemble le projet final. Dans l'éventualité où votre projet ne serait pas retenu, vous en aurez confirmation au 30 mars.

○ **Mardi 30 avril** : date limite pour retourner votre projet final, construit avec une ou des structures du territoire, comprenant son budget, ses objectifs, les lieux et partenaires pressentis.

○ **Mai-15 juin : Etude des dossiers, rencontres avec les artistes, commission Adage pour les projets scolaires, finalisation de la sélection.**

○ **Septembre 2024-juillet 2025: mise en oeuvre des projets**

